



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Amendement 1**  
**T.434**  
(08/95)

**TERMINAUX POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

---

**FORMAT DE TRANSFERT  
DE FICHIERS BINAIRES POUR  
LES SERVICES DE TÉLÉMATIQUE**

**ANNEXE B: MESSAGES DIAGNOSTIQUES**

**Amendement 1 à la  
Recommandation UIT-T T.434**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

## AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1<sup>er</sup>-12 mars 1993).

L'amendement 1 à la Recommandation UIT-T T.434, que l'on doit à la Commission d'études 8 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvé le 11 août 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

---

### NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Annexe B – Messages diagnostiques.....	1
B.1 Introduction .....	1
B.2 Forme du message diagnostique .....	1
B.3 Transfert de messages diagnostiques BFT dans le mode transparent DTAM .....	2

## **RÉSUMÉ**

L'amendement 1 à la Recommandation T.434 contient une nouvelle Annexe B intitulée «Messages diagnostiques» qui définit le format des messages diagnostiques lorsque ceux-ci sont utilisés dans des applications fondées sur les dispositions de la Recommandation T.434. Il est possible que le terminal récepteur envoie les messages diagnostiques par transfert de fichier en cas de problème de déroulement de la procédure afin d'informer le terminal émetteur du problème rencontré.

## FORMAT DE TRANSFERT DE FICHIERS BINAIRES POUR LES SERVICES DE TÉLÉMATIQUE

### Annexe B

(à la Recommandation T.434)

### Messages diagnostiques

#### B.1 Introduction

Certaines applications faisant appel au format de transfert de fichiers binaires décrit dans la Recommandation T.434 sont dotées de fonctions pour assurer l'échange de messages diagnostiques entre les terminaux émetteurs et récepteurs (par exemple le télécopieur du groupe 3). La présente annexe définit les composants qui forment le paramètre diagnostique. On y présente en détail les valeurs valides et leur signification pour chaque composant.

#### B.2 Forme du message diagnostique

La valeur du paramètre diagnostique est structurée comme suit:

- 1) Un type d'erreur indiquant une «erreur permanente», une «erreur transitoire» ou une «erreur informative». Il y a erreur permanente chaque fois que la séquence des événements est répétée. Cela implique, au moins, l'échec de l'opération en cours. Une erreur transitoire peut ne pas se reproduire si la séquence est répétée mais elle implique l'échec de l'opération en cours. Une erreur informative ne nécessite pas de rétablissement et n'a aucune incidence sur l'état du moment du service de fichiers. Voir les Tableaux B.1 et B.2.
- 2) Un identificateur d'erreur répartissant les erreurs en catégories sur la base des concepts figurant dans la définition de la mémoire-fichier virtuelle ou des dispositions de la Recommandation X.200.
- 3) A titre facultatif, un message avec texte en langage naturel donnant des détails supplémentaires sur la cause de l'erreur; il peut comprendre des concepts non normalisés relatifs à l'environnement du système local du fournisseur de la mémoire-fichier. Les valeurs sont du type GraphicString.

TABLEAU B.1/T.434

#### Types d'erreurs

Valeur du type d'erreur	Type d'erreur
0	Informative
1	Transitoire
2	Permanente

TABLEAU B.2/T.434

**Messages diagnostiques BFT**

Type	Identificateur	Motif
1 2	0	Aucun motif
0 1 2	1	Erreur du répondeur (non spécifiée)
1 2	2	Arrêt du système
0 1 2	7	Erreur de l'initiateur (non spécifiée)
0 1 2	9	Insuffisance temporelle des ressources
2	1000	Valeurs de paramètre incompatibles
2	1001	Valeurs de paramètre non prises en charge
2	1002	Paramètre obligatoire non fixé
2	1003	Paramètre non pris en charge
2	1004	Paramètre en double
2	1005	Type de paramètre illégal
2	1006	Types de paramètre non pris en charge
1 2	1013	Temporisation
1 2	3000	Nom de fichier introuvable
1 2	3004	Fichier inexistant
1 2	3005	Fichier déjà existant
0 1 2	3006	Impossibilité de créer le fichier
1 2	3012	Fichier occupé
1 2	3013	Fichier indisponible
0	3017	Nom de fichier tronqué
1 2	3019	Compte erroné
0 1 2	4000	Attribut inexistant
1 2	4003	Attribut non pris en charge
2	4004	Nom d'attribut erroné
2	4005	Valeur d'attribut erronée
0 1 2	5028	Défaillance locale (non spécifiée)
0 1 2	5029	Défaillance locale – plus de place dans le fichier
0 1 2	5030	Défaillance locale – données altérées
0 1 2	5031	Défaillance locale – défaillance du dispositif
2	5032	Taille du futur fichier dépassée
0	5034	Taille du futur fichier augmentée

**B.3 Transfert de messages diagnostiques BFT dans le mode transparent DTAM**

Dans le mode transparent DTAM, il est proposé d'envoyer les paramètres définis dans B.2 comme messages diagnostiques de l'équipement récepteur à l'émetteur dans le cas de transfert de fichiers binaires dans l'environnement de télécopie du groupe 4. Ces messages ne sont envoyés qu'en cas d'erreur. La possibilité pour les interlocuteurs de poursuivre l'association en transférant d'autres fichiers ou télécopies dépend de la réalisation. L'utilisation de messages diagnostiques est facultative.

Les messages diagnostiques sont véhiculés par les données d'utilisateur réponse/confirmation de la primitive S-SYNC-MINOR. Les données d'utilisateur de la primitive S-SYNC-MINOR sont fournies par l'équipement récepteur sans intervention du service DTAM. La réception et l'interprétation du message diagnostique par l'émetteur du fichier se font également en dehors du service DTAM et de la machine de protocole DTAM.

Le Tableau B.3 contient les bits attribués aux messages diagnostiques dans le premier octet des données d'utilisateur réponse/confirmation de la primitive S-SYNC-MINOR:

TABLEAU B.3/T.434

Aucun motif	00000010
Erreur du répondeur (non spécifiée)	00000011
Arrêt du système	00000100
Erreur de l'initiateur (non spécifiée)	00000101
Insuffisance temporelle des ressources	00000110
Valeurs de paramètre incompatibles	00000111
Valeurs de paramètre non prises en charge	00001000
Paramètre obligatoire non fixé	00001001
Paramètre non pris en charge	00001010
Paramètre en double	00001011
Type de paramètre illégal	00001100
Types de paramètre non pris en charge	00001101
Temporisation	00001110
Nom de fichier introuvable	00001111
Fichier inexistant	00010000
Fichier déjà existant	00010001
Impossibilité de créer le fichier	00010010
Fichier en cours d'utilisation	00010011
Fichier indisponible	00010100
Nom de fichier tronqué	00010101
Compte erroné	00010110
Attribut inexistant	00010111
Attribut non pris en charge	00011000
Nom d'attribut erroné	00011001
Valeur d'attribut erronée	00011010
Défaillance locale (non spécifiée)	00011011
Défaillance locale – plus de place dans le fichier	00011100
Défaillance locale – données altérées	00011101
Défaillance locale – défaillance du dispositif	00011110
Taille du futur fichier dépassée	00011111
Taille du futur fichier augmentée	00100000





Imprimé en Suisse

Genève, 1995